

## Appel à projets de résidences marionnettes

**Le Théâtre de Marionnettes de Belfort propose de soutenir des résidences d'artistes pour aider à la création de spectacles de marionnettes.**

Cette proposition comporte :

### **Article 1 : caractéristiques et particularités de la résidence**

1.1 Mise à disposition gracieuse du Théâtre de Marionnettes de Belfort, 30 bis rue Jean de la Fontaine à Belfort, comprenant : salle de spectacle, équipement scénique et un atelier de fabrication.

1.2 Les locaux sont, dès le début de la résidence, librement accessibles sous réserve du respect des horaires qui sont imposés à tous les occupants du lieu : **Du lundi au vendredi de 9h à 17h30 et le samedi de 10h à 16h (sur demande). Le théâtre est inaccessible le dimanche.**

1.3 Période de juin 2022 à mai 2023, sauf vacances scolaire Zone A.

1.4 Durée maximale de la résidence : 2 semaines

1.5 Mise à disposition d'un appartement type F2, pour 5 personnes maximum, comprenant notamment 2 chambres et 1 salon.

### **Article 2 : Moyens mis à disposition de la compagnie**

2.1 Moyen financier global de 3000 à 5000 € par résidence.

2.2 Mise à disposition d'un technicien d'accueil le premier jour.

2.3 Prise en charge complète de l'hébergement (non-fumeur) et des fluides.

2.4 Nous effectuons les navettes le premier et le dernier jour de résidence entre la gare de Belfort et le Théâtre de Marionnettes.

2.5 Nous ne prenons pas en charge les transports de l'appartement au théâtre (10 min en voiture).

2.6 Nous ne prenons pas en charge les repas mais les deux lieux disposent d'une cuisine équipée.

2.7 Accès internet par Wifi offert dans les deux lieux.

2.8 Une assurance a été souscrite pour assurer nos locaux, notre matériel et notre personnel garantie de tous dommages au titre de la responsabilité civile.

## Article 3 : Obligations de la compagnie en résidence

### 3.1 Présence effective :

La compagnie s'engage à assurer une présence effective sur le lieu de résidence.

### 3.2 Locaux mis à disposition :

La compagnie s'engage à user paisiblement des locaux et à respecter l'interdiction de fumer au sein du théâtre et du lieu d'hébergement.

### 3.3 Communication :

La compagnie devra indiquer le soutien du Théâtre de Marionnettes de Belfort sur tous ses documents de diffusion.

## Article 4 : Dépôt de candidature

**4.1 Le dépôt de candidature** devra être fait entre le 15 mars et le 30 avril 2022. Il devra être adressé à Mr Antoine Rudi par Email : [marionnettebelfort@hotmail.com](mailto:marionnettebelfort@hotmail.com)

### 4.2 La décision du C.A :

Elle sera communiquée aux compagnies le 2 mai 2022.

### 4.3 Contrat de résidence :

Un contrat de mise à disposition de lieu de résidence dans le cadre d'une résidence de création sera établi.

### 4.4 Les demandes doivent concerner :

Des créations marionnettes, théâtre d'ombres ou d'objets. Elles peuvent s'adresser au jeune public ou au public adulte.

### 4.5 Informations indispensables à nous transmettre

Nom de la compagnie :

Adresse siège social :

Email :

Tél :

Site internet :

Nom du responsable :

Tél :

Email :

CV de la compagnie :

Dossier du spectacle en création :

Périodes souhaitées pour la résidence (au moins 2) :

Nombre de personnes concernées :

Toutes informations que vous jugerez utiles :

### 4.6 Pour toutes questions

Envoyez vos questions par e-mail (réponse rapide).

Vous pouvez aussi vous renseigner sur notre site internet : [marionnette-belfort.com](http://marionnette-belfort.com)